

Communiqué de presse

Zurich, le 22 mai 2012

Le secteur suisse des fondations continue à croître

L'année 2011 a vu l'établissement de 374 nouvelles fondations en Suisse. Comme l'année précédente, le canton de Zurich faisait figure de leader par rapport au nombre de fondations enregistrées, suivi par les cantons de Vaud, de Berne et de Genève. Ainsi, l'année passée comptait 12'751 fondations donatrices actives, nombre jamais atteint auparavant. Malgré la crise financière, la fortune des fondations a nettement augmenté et s'élève actuellement à plus de 70 milliards de francs suisses. Cette tendance positive ne peut pourtant pas cacher le fait que les fondations sont en plein bouleversement – en Suisse comme en Europe. Le Rapport sur les fondations en Suisse 2012 présenté hier offre un aperçu, tout comme de nouvelles perspectives.

La Suisse figure parmi les pays les plus généreux d'Europe. Outre les dons privés d'env. 1,3 milliards de francs par an, les fondations donatrices suisses distribuent entre un et deux milliards de francs par an. Un total de 374 fondations donatrices en 2011 signifie que plus d'une fondation a été créée par jour. A part l'année 2009, ce résultat est cependant inférieur à ceux des années passées. Il confirme ainsi le rapport entre le nombre de fondations établies et la croissance économique décrit dans le Rapport sur les fondations en Suisse en 2011. Basé sur une enquête auprès des autorités de surveillance des fondations suisses, le Rapport sur les fondations en Suisse 2012 fournit, pour la première fois depuis 2005, des chiffres précis sur l'avoir des fondations donatrices suisses qui disposent d'un capital total de plus de 70 milliards de francs suisses. En moyenne, une fondation classique en Suisse dispose d'une fortune de 6,2 millions de francs suisses.

Croissance toujours forte en Suisse Romande

Comme l'année précédente, le canton de Genève a enregistré un taux de croissance de 4,4% - le taux de croissance le plus important des fondations établies en Suisse, suivi par le canton de Zurich avec un taux de croissance de 3,5% et le canton de Bâle-Ville avec un taux de croissance de 3,3%. Le plus grand nombre de nouvelles fondations a été relevé dans le canton de Zurich avec 78 nouvelles fondations, suivi par le canton de Genève avec 47 et le canton de Berne avec 37 nouvelles fondations. La lanterne rouge parmi les dix cantons avec le plus grand nombre de fondations était le canton du Valais – avec cinq nouvelles fondations. Le résultat vaut en valeur absolue comme en valeur relative. Par rapport à la densité des fondations, le canton de Bâle-Ville avec 46,4 fondations pour 10'000 habitants reste, de loin, le canton avec le plus grand nombre de fondations. La moyenne suisse en termes de densité de fondations s'élève à 16 fondations pour 10'000 habitants.

Nouveaux défis pour les conseillers de fondations

Les développements sur les marchés financiers n'ont pas seulement un impact sur le nombre de nouvelles fondations, mais représentent également un challenge pour les responsables des fondations par rapport à leur travail opérationnel. Dans un environnement caractérisé par des profits bas et des risques élevés sur le marché financier, les placements constituent une tâche de gestion toujours plus exigeante pour les fondations. De nombreuses fondations doivent soit adapter leur volume de soutien à leurs recettes plus modestes, soit compenser leur perte de recettes en puisant dans leur capital. Dans le cadre de la recherche d'alternatives au maintien du capital et au placement orienté seulement vers le rendement, de nouvelles approches telles que le „mission-related investing“ ou le „impact investing“ sont de plus en plus souvent l'objet de discussions. L'objectif consiste à intégrer le capital de la fondation même dans la réalisation du but – par exemple en réalisant un placement qui soit compatible avec le but de la fondation ou en évitant – au moins – que le placement soit absolument contraire au but de la fondation. Un article publié dans le Rapport sur les fondations 2012 offre un aperçu des différents concepts et approches, tout en informant de l'état des discussions.

Discussions actuelles dans le paysage des fondations suisses

Parallèlement au besoin croissant de professionnalisation des conseillers des fondations, la discussion autour du remboursement des organes supérieurs dont la majorité travaillait bénévolement jusqu'à maintenant s'est intensifiée. Selon des estimations, les bénévoles et les volontaires en Suisse accomplissent un travail qui correspond à env. 80'000 emplois à plein temps. Les fondations à elles seules affichent un besoin estimé à env. 76'000 conseillers. Un article publié dans le rapport présente le sujet et décrit l'état actuel des discussions.

Depuis quelques années déjà, nombreux sont ceux qui ont signalé que la Suisse ne disposait ni d'un registre complet de fondations, ni de données fiables sur le secteur des fondations. Contrairement à la Suisse et à l'Allemagne, sur les 30 pays voisins examinés, 22 rendent obligatoire la publication de rapports d'affaires ou de rapports financiers. Une telle obligation ne se traduit pourtant pas automatiquement par de bons registres de fondations. Les meilleures banques de données et les meilleurs sondages se trouvent dans les pays tels que les États Unis ou l'Angleterre qui garantissent la saisie de données standardisée par l'état. Malgré de nombreux efforts, jusqu'à maintenant, la politique suisse ne semble pas accorder une grande priorité à la saisie et à la publication des données importantes sur les fondations.

Confusion au lieu de transparence

Tandis que les initiatives parlementaires n'ont progressé que lentement l'an dernier, l'externalisation de la surveillance des fondations à des institutions publiques a suscité beaucoup d'intérêt. Le Rapport sur les fondations 2012 établit un premier inventaire qui intrigue: bien que de nouveaux concordats aient été créés et que les autorités de surveillance des fondations aient été harmonisées et professionnalisées à première vue, toutes ces fusions sont seulement obligatoires pour les fondations assujetties à la LPP. Dans presque la moitié des cantons, la surveillance des fondations classiques est toujours assurée par des administrations cantonales – ce qui mène à un clivage dans la surveillance des fondations aussi bien au niveau du contenu que des institutions. Le nouveau règlement de la surveillance des fondations – malgré toutes les aspirations au professionnalisme, à la transparence et à la gouvernance – ne contribue guère à une meilleure transparence de la surveillance cantonale.

La fondation européenne

Le Rapport sur les fondations en Suisse sonde, à plusieurs égards, les confins de l'industrie des fondations. Ainsi, le rapport décrit les développements importants au-delà des frontières suisses, surtout la proposition concernant le statut européen des fondations. Il a été publié par la Commission européenne en février 2012 et prévoit une fondation européenne (Fundatio Europaea) devant faciliter les activités transfrontalières des fondations donatrices. Le fait que l'Europe resserre les rangs dans le domaine de l'utilité publique se traduit également par la poursuite de la suppression des discriminations par rapport au traitement fiscal des donations transfrontalières et des dons.

Le Rapport sur les fondations en Suisse est publié annuellement par Beate Eckhardt (SwissFoundations, association des fondations donatrices suisses), le professeur Dr Dominique Jakob (Centre pour le droit des fondations de l'Université de Zurich) et le professeur Dr Georg von Schnurbein (Center for Philanthropy Studies (CEPS) de l'Université de Bâle). Il constitue la source d'information la plus importante sur l'état et le développement du secteur des fondations suisses et fournit un excellent aperçu de tous les chiffres actuels et pertinents ainsi que des faits et des tendances. Le rapport peut être téléchargé gratuitement sur le site www.stiftungsreport.ch (en versions allemande et française).



Universität
Zürich^{UZH}

Zentrum für Stiftungsrecht

SwissFoundations

Le Rapport sur les fondations en Suisse est soutenu par la fondation Ernst Göhner et la fondation Lombard Odier.

Renseignements:

- Beate Eckhardt, secrétaire générale SwissFoundations, +41 79 617 03 26, +41 44 440 00 10, beate.eckhardt@swissfoundations.ch
- Prof. Dr Dominique Jakob, Directeur du Centre pour le droit des fondations de l'Université de Zurich, +41 76 233 75 42, +41 44 634 15 76, dominique.jakob@rwi.uzh.ch
- Prof. Dr Georg von Schnurbein, Directeur du Centre for Philanthropy Studie (CEPS) de l'Université de Bâle, +41 79 331 27 83, +41 79 331 27 83, georg.vonschnurbein@unibas.ch

Tous les documents pour les médias, y compris les graphiques et le Rapport sur les fondations peuvent être téléchargés sur le site www.swissfoundations.ch.